

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le GHR alerte d'un risque majeur de fermetures massives de restaurants le 1^{er} mai

Paris, le 16 janvier 2026

Le Groupement des Hôtelleries et Restaurations de France (GHR) alerte solennellement sur les conséquences graves d'une proposition de loi relative au travail le 1er mai.

Le texte, qui sera examiné par l'Assemblée nationale le 22 janvier prochain, prévoit en effet que « **seuls les salariés volontaires ayant donné leur accord par écrit à leur employeur** » pourront travailler le 1^{er} mai.

En imposant aux restaurateurs qu'ils obtiennent l'accord écrit de chacun de leurs salariés pour qu'ils acceptent de travailler le 1^{er} mai, ce texte fait peser « **un risque majeur de fermeture massive des restaurants le 1^{er} mai prochain** », prévient Catherine Quérard, Présidente du GHR.

La restauration repose sur une organisation collective du travail. En cuisine, comme en salle, chaque poste est important. S'il manque un seul salarié, le service peut devenir impossible voire dangereux pour des raisons de sécurité notamment.

Dans la restauration, on ne “bricole” pas les équipes au dernier moment. Sans l'assurance que chaque salarié sera présent, un restaurant n'ouvre pas.

Pour le GHR, ce texte est une mesure pénalisante pour tous.

-Les restaurateurs, déjà fragilisés économiquement, comme en témoignent les chiffres des défaillances et des radiations d'entreprises dans le secteur (100 radiations par jour en 2025),

-Les salariés qui seraient pénalisés par une fermeture forcée de leur restaurant ou une surcharge de travail,

-Les Français et les touristes privés d'un service essentiel un jour férié,

-L'image de la France, qui deviendrait une exception négative en Europe et dans le monde et risquerait de perdre sa place de 1^{ère} destination touristique mondiale.

Dans l'ensemble des pays comparables, les restaurants sont en effet ouverts le 1er mai, avec des règles claires, protectrices et équilibrées.

Une mobilisation totale du GHR

Le GHR a rencontré les **cabinets des ministres du Travail et du Tourisme**, il a saisi **Matignon et l'Élysée** pour demander à être reçu en urgence, il a sollicité en urgence un échange avec **le rapporteur de la proposition de loi, M. Thibault Bazin**,

Il a également engagé **un travail d'amendement pour sauver le 1er mai 2026 pour la restauration française**.

La position du GHR est claire : Le GHR soutient le projet de sécuriser le travail le 1^{er} dans des secteurs dérogatoires comme la boulangerie ou la restauration, il ne demande pas la remise en cause du 1er mai, ni la fin de sa protection symbolique.

Le GHR demande un cadre juridique clair, permettant l'ouverture des restaurants sans condition de volontariat qui conduirait mécaniquement à la fermeture des établissements.

À propos du GHR

Le Groupement des Hôtelleries & Restaurations de France (GHR) est né le 1er janvier 2023 de la fusion de trois organisations professionnelles représentatives : le GNI, Groupement National des Indépendants Hôtellerie et Restauration, le SNRTC, Syndicat

National de la Restauration Thématique et Commerciale et le SNRPO, Syndicat National de la Restauration Publique Organisée.

Le GHR, présidé par Catherine Quérard, fédère à ce jour 15 000 établissements employant 180 000 salariés.